

Prise en charge en ville des patients symptomatiques-délivrance des avis d'arrêt de travail

2020-REC-19

Nous vous prions de trouver dans les liens ci-dessous les fiches actualisées relatives à la « prise en charge en ville par les médecins de ville des patients symptomatiques en phase épidémique de covid-19 ». Cette actualisation porte principalement sur les modalités de « délivrance des avis d'arrêt de travail et versement des indemnités journalières dans le cadre du covid-19 » mais aussi sur les priorités d'accès à la RT-PCR Covid-19. Vous trouverez également pour en faciliter l'accès, une fiche spécifique sur les modalités de « délivrance des avis d'arrêt de travail et le versement des indemnités journalières dans le cadre du covid-19 » qui correspond aux annexes des 2 fiches de prise en charge en médecine de ville mentionnées supra.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_fiche_medecin_v16032020finalise.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arret-travail-covid-19_2.pdf

Nous vous remercions de votre engagement dans la prise en charge de cette crise.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé